



Regroupement familiale

Par **Laipo**, le **28/07/2021** à **09:59**

Bonjour,

Je vie en couple avec une française depuis plus de deux ans, nous sommes marié bientôt un an. Mon épouse et moi avons souhaiter faire venir mes enfants mineurs. Mon épouse travaille, et moi toujours en attente d'une première demande de titre de séjour avec une conjointe française. Est-ce c'est possible de faire une demande de regroupement familiale, sinon que faut il faire,car les 2 enfants ne font que pleuré et sont toujours malade à l'idée de rejoindre leur père que je suis.

Nb: mon épouse et moi vivons da's une F2 à Asnières. Nous voulons faire venir un enfant d'abord, ensuite déménagé, et faire venir l'autre.

Cordialement.